

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 13 novembre 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Lila Levasseur, greffière adjointe

Assistance du public : 1 personne

ASSERMENTATION DES ÉLUS(UES) SUITE À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

Je, Louise Labonté, 1207, rue Principale, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de mairesse à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Louise Labonté

Je, Denis Ouellet, 1696-A, rue Principale, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller au siège # 1 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Denis Ouellet

Je, Marcellin Lavoie, 2088, rue Principale, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller au siège # 2 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Marcellin Lavoie

Je, Robin Breton, 1209, de la Frontière, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller au siège # 3 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Robin Breton

Je, Guylaine Cyr, 1006, rue Principale, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseillère au siège # 4 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Guylaine Cyr

Je, Simon Bolduc, 540, rue Principale, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller au siège # 5 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Simon Bolduc

Je, Raymond Gagné, 519, de la Fabrique, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller au siège # 6 à la Ville de Pohénégamook conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Raymond Gagné

2017.11.281 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal d'octobre 2017 - Adoption
- 03 Comptes d'octobre 2017 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-10-2017 - Dépôt
- 06 Transferts budgétaires - Autorisation

B AFFAIRES NOUVELLES

- 07 Assermentation des élus(es)
- 08 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- 09 Rapport de contributions électorales
- 10 RIDT – Nomination d'un délégué et substitut pour siéger au Conseil d'administration
- 11 OMH – Nomination d'un élu de la Ville et reconduction des mandats des représentants
- 12 P.-413 RÉVISÉ – Adoption : Règlement de zonage
- 13 P.-419 RÉVISÉ – Adoption : Règlement sur les usages conditionnels
- 14 Engagement greffière
- 15 Incitatifs fiscaux – Pré-Vert Plus inc.
- 16 Incitatifs fiscaux – Épicerie DM Pohénégamook
- 17 TECQ – 2014-2018 – Programmation des travaux
- 18 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)
- 19 Annulation, dans la police d'assurance 2018, de la Corporation des Fêtes du 100^e de Sully comme assuré additionnel
- 20 Dossier ponceau A5 – Chemin Tête-du-Lac / Adoption de l'entente de transaction et quittance
- 21 Paiement Englobe Corp – Libération du solde dû (surveillance géotechnique sinistre 2015)
- 22 Paiement de la retenue – Gervais Dubé
- 23 Paiement de la retenue – Construction BML : Parc des loisirs Guy-Pelletier
- 24 Abrogation résolution 2016.08.185 – Projet « Les Explorateurs d'émerveillement »
- 25 Avis de jugement – Serge Boucher et Johanne Desautels
- 26 Avis de jugement – Réjean St-Pierre
- 27 Aide financière – Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – Rue Providence
- 28 Aide financière – Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – Rang des Prés-Verts
- 29 Aide financière – Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – Chemin de la Réserve
- 30 Aide financière – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Intersection de la route à Goulet et rang Notre-Dame-des-Champs
- 31 Aide financière – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Rang Notre-Dame-des-Champs Nord
- 32 RIDT – Adoption des prévisions budgétaires 2018
- 33 Réparation toitures bâtiments (Travaux publics / Service des loisirs)
- 34 Engagement dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » (SUMI)
- 35 Réalisation d'un audit technique sur le réseau de distribution d'eau potable et d'eaux usées – Octroi de mandat

Période de questions
Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.282 PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2017 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance ordinaire – 02 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.283 COMPTES D'OCTOBRE 2017 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2017 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-10-2017, au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et trois (297 194.03 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2017.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-10-2017, au montant de trois cent douze mille huit cent cinquante-huit dollars et quarante-et-un (312 858.41 \$ → paiements : par **dépôts directs**, 17 914.53 \$, par **AccèsD**, 287 926.47 \$ et par **chèques** : 7 017.41 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.284 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois d'octobre 2017.

2017.11.285 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2017 au 31-10-2017.

2017.11.286 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale ;

CONSIDÉRANT le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, en date du 13 novembre 2017, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc

APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 13-11-2017, approuvée par la directrice générale de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.287 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La mairesse et les (la) conseillers(ère) déposent à la greffière adjointe leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Accusé réception par la greffière adjointe des formulaires de mesdames Louise Labonté, Guylaine Cyr et de messieurs Denis Ouellet, Marcellin Lavoie, Robin Breton, Simon Bolduc et Raymond Gagné.

2017.11.288 RAPPORT DE CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

La greffière adjointe invite les membres du Conseil à déposer, s'il y a lieu, le rapport de certaines contributions électorales « liste des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$ ».

2017.11.289 RIDT - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est membre de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité membre doit nommer un délégué ainsi qu'un substitut, afin que ce dernier représente la municipalité lors des rencontres du conseil de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE M. Simon Bolduc agisse à titre de représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la RIDT du Témiscouata ;

QUE M. Marcellin Lavoie soit nommé délégué substitut et qu'il pourra siéger, au besoin, sur le conseil d'administration de la RIDT.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.290 OMHP – NOMINATION D'UN ÉLU MUNICIPAL DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK ET RECONDUCTION DE MANDATS DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a délégué des représentants du Conseil sur différents comités ou organismes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Bolduc a été réélu sans opposition le 6 octobre 2017, date de la fin de la période des mises en candidature ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Bolduc avait été nommé pour siéger sur le comité de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook (OMHP) jusqu'au 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la demande de la directrice de l'OMHP, à l'effet de reconduire le mandat de Monsieur Bolduc ;

CONSIDÉRANT la demande de la directrice de l'OMHP, à l'effet de reconduire également les mandats des deux représentants actuels de la municipalité, soit Madame Lucie B. Lebel et Monsieur Jacques Bérubé (fin mandat : 11-décembre-2017) pour une période de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville renouvelle officiellement le mandat de Monsieur Simon Bolduc, conseiller municipal, sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ; (*Durée du mandat : novembre 2017 à novembre 2021*)

QUE la Ville reconduise les mandats de Madame Lucie B. Lebel et Monsieur Jacques Bérubé, représentants, sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ; (*Durée du mandat : décembre 2017 à décembre 2020*)

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.291 P.-413 RÉVISÉ – ADOPTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la Ville peut procéder à la révision de son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 03 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des modifications avec le premier projet déposé en juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017.08.207 relative à l'adoption du règlement de zonage P.-413 ;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité déposé par la MRC de Témiscouata relatif audit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement P.-413 a été révisé selon les prescriptions de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement P.-413 a été déposé au Conseil municipal pour étude ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook procède à l'adoption du Règlement P.-413, soit le règlement de remplacement concernant le zonage, lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.292 P.-419 RÉVISÉ – ADOPTION : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la Ville peut procéder à la révision de son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 03 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des modifications avec le premier projet déposé en juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017.08.214 relative à l'adoption du règlement de zonage P.-419 ;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité déposé par la MRC de Témiscouata relatif audit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement P.-419 a été révisé selon les prescriptions de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement P.-419 a été déposé au Conseil municipal pour étude ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook procède à l'adoption du Règlement P.-419, soit le règlement de remplacement concernant le zonage, lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.293 ENGAGEMENT D'UNE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffe est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste a été publié sur : Jobillico, Emploi Québec et sur le Réseau de l'information municipale du Québec au cours du mois d'octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du 3^e affichage, deux offres de service ont été reçues dans le délai prescrit ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite à une seule entrevue réalisée le 18 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT les résultats positifs découlant des tests psychométriques et techniques ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A **QUE** la Ville de Pohénégamook procède à l'engagement de Madame Laurie Boulanger, au poste de greffe et ce, à compter du 13 novembre 2017 ;

B **QUE** la titulaire du poste :

- occupera un emploi permanent de 40 heures / semaine sur un horaire variable ;
- sera engagée selon la politique salariale des employés cadres de la municipalité, *classe 4 – échelon 4*

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.294 INCITATIFS FISCAUX – PRÉ-VERT PLUS INC.

CONSIDÉRANT QUE Pré-Vert Plus inc. a présenté un formulaire de demande financière dans le cadre du programme d'incitatifs fiscaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'analyse de leur demande d'aide financière – volet 1 : incitatifs à l'entreprise privée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise un premier versement (1 de 5) d'aide financière correspondant à 1 623.86 \$ pour 2017 \$;

QUE la Ville autorise quatre (4) autres versements à raison d'une fois l'an, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 ;

QUE le montant d'aide financière pour les années 2018 à 2021 soit calculé selon le taux de taxe en vigueur de l'année en cours ;

QUE cet engagement de crédit est puisé au poste budgétaire 02 62198 996.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.295 INCITATIFS FISCAUX – ÉPICERIE DM POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE l'épicerie DM Pohénégamook a présenté un formulaire de demande financière dans le cadre du programme d'incitatifs fiscaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'analyse de leur demande d'aide financière – volet 2 : incitatifs à l'installation / propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise le versement d'une aide financière de 2 000 \$;

QUE cet engagement de crédit est puisé au poste budgétaire 02 62198 996.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.296 TECQ – 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le programme de la Taxe sur l'essence 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Conseil municipal à la commission plénière du 13 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le bilan de la programmation des travaux ainsi que la liste des travaux prioritaires 1 à 4 selon le tableau déposé en annexe ;

BILAN DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme

A	Population selon le décret de la période pour l'année 2014	2 740
B	Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A X 28 \$)	76 720 \$
C	Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B X 5)	383 600 \$
D	Contribution gouvernementale (Montant visé par la programmation des travaux)	1 047 096 \$
E	Total des investissements à réaliser (C + D)	1 430 696 \$

Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014) – Volet Programmation de travaux

Programme: TECQ 2014-2048

Municipalité : Pohénégamook

Code géographique : 13095

No. dossier: 1013095

PRIORITÉ 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COUTS DES TRAVAUX							COMMENTAIRES
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL		
2	Réfection des installations au puits, réservoir et surpresseurs	3 secteurs	Approvisionnement en eau potable	0 \$	0 \$	0 \$	23 433 \$	23 434 \$	46 867 \$		
3	Réfection de la pompe au puits principal	Secteur Estcourt	Approvisionnement en eau potable	28 260 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 260 \$		
5	Réfection de la station 3	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	0 \$	332 045 \$	0 \$	332 045 \$		
6	Construction d'une nouvelle station	Secteur Sully	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	4 715 \$	7 053 \$	0 \$	171 002 \$	182 770 \$		
1	Installation d'un canal parshall	Secteur Estcourt, rue Principale	Collecte des eaux usées et pluviales	73 902 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	73 902 \$		
4	Installation de débitmètres avec enregistreur de données et sondes de niveaux	Secteurs: Sully et St-Éleuthère	Distribution de l'eau potable	10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$		
9	Réfection de tous les postes de pompage	3 secteurs	Collecte des eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	31 307 \$	46 619 \$	0 \$	77 926 \$		
7	Réfection des stations pompage égout et d'épuration	3 secteurs	Expertise technique en eaux usées	0 \$	0 \$	0 \$	23 433 \$	23 434 \$	46 867 \$		
SOUS-TOTAUX PAR TYPE											
Approvisionnement en eau potable				28 260 \$	0 \$	0 \$	23 433 \$	23 434 \$	75 127 \$		
Distribution de l'eau potable				10 567 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 567 \$		
Collecte des eaux usées et pluviales				73 902 \$	4 715 \$	38 360 \$	378 664 \$	171 002 \$	666 643 \$		
Expertise technique en eaux usées				0 \$	0 \$	0 \$	23 433 \$	23 434 \$	46 867 \$		
TOTAL				112 729 \$	4 715 \$	38 360 \$	425 530 \$	217 870 \$	799 204 \$		

PRIORITÉ 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX						COMMENTAIRES
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL	
1	Plan d'intervention	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eau potable	0 \$	0 \$	0 \$	7 087 \$	0 \$	7 087 \$	
2	Plan d'intervention	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	0 \$	7 086 \$	0 \$	7 086 \$	
3	Inspections télévisées de conduites souterraines d'égout	3 secteurs	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales	0 \$	0 \$	0 \$	24 300 \$	0 \$	24 300 \$	
SOUS-TOTAUX PAR TYPE										
	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eau potable			0 \$	0 \$	0 \$	7 087 \$	0 \$	7 087 \$	
	Amélioration des connaissances des infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	31 386 \$	0 \$	31 386 \$	
	TOTAL			0 \$	0 \$	0 \$	38 473 \$	0 \$	38 473 \$	

Programme: TECQ 2014-2048

No. dossier: 1013095

PRIORITÉ 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

- - - Il n'y a pas de projet pour la priorité 3 - - -

PRIORITÉ 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMOT)

NO.	TITRE	LOCALISATION	TYPE D'INFRA-STRUCTURE	COÛTS DES TRAVAUX							COMMENTAIRES
				2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL		
1	* Rénovation du garage municipal	1313, rue Principale secteur Estcourt	infrastructures municipales	0 \$	7 874 \$	0 \$	17 328 \$	184 217 \$	209 419 \$		
SOUS-TOTAUX PAR TYPE											
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne "titre", le travail utilise alors l'enveloppe de 20%											
Infrastructures municipales				0 \$	7 874 \$	0 \$	17 328 \$	184 217 \$	209 419 \$		
TOTAL				0 \$	7 874 \$	0 \$	17 328 \$	184 217 \$	209 419 \$		

2017.11.297 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOU-MISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.298 ANNULATION, DANS LA POLICE D'ASSURANCE 2018, DE LA CORPORATION DES FÊTES DU 100^E DE SULLY COMME ASSURÉ ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Fêtes du 100^e de Sully a été prise en charge au niveau de notre police d'assurance en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les fêtes de la Corporation sont terminées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook demande l'annulation de la couverture d'assurance de la Corporation des Fêtes du 100^e de Sully auprès de la MMQ (mutuelle des municipalités du Québec) ;

QUE cette demande d'annulation s'applique sur notre contrat d'assurance 2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.299 DOSSIER PONCEAU A5 – CHEMIN TÊTE-DU-LAC / ADOPTION DE L'ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT le dossier du ponceau A5 qui a fait l'objet de plusieurs discussions entre les divers intervenants impliqués depuis son affaissement au printemps 2017 ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une transaction et quittance préparé par l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay ;

CONSIDÉRANT QUE finalement, une entente a vu le jour entre les intervenants, sans reconnaissance de responsabilités (NORDA STELO, ENGLOBE, L'ENTREPRENEUR), pour fournir les services ou exécuter les travaux requis pour la réfection complète et définitive du ponceau A5, à leur frais entier et avant l'hiver ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte les modalités proposées dans le document « transaction et quittance » signé par tous les intervenants en cause le 1^{er} novembre 2017.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.300 ENGLOBE CORP – LIBÉRATION DU SOLDE DÛ (SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUITE AUX CRUES DE JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a eu excédent de coût au niveau de la surveillance de chantier ainsi que pour la contamination aux hydrocarbures pour un total de 4 940.17 \$ plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook libère un montant de 4 940.17 \$ plus les taxes à la compagnie Englobe Corp (5 679.95 \$ taxes incluses) ;

QUE les crédits à ces fins sont financés à partir du règlement P.-402.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.301 GERVAIS DUBÉ INC. – LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gervais Dubé inc. a réalisé les travaux de réfection des infrastructures suite aux crues de juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer la retenue de 5 % ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville libère la retenue de 5 % représentant un montant de 68 596.37 \$ avant taxes (78 868.68 \$ taxes incluses) à la compagnie Gervais Dubé inc. ;

QUE cet engagement soit financé par le règlement d'emprunt P.-402.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.302 BML – CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % - PROJET CENTRE DES LOISIRS GUY-PELLETIER

CONSIDÉRANT la résolution 2017.01.13 relative à une modification, voire un extra au projet du Centre des loisirs Guy-Pelletier ;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux transmis par Madame Marie-Claude Pinet à Construction BML en date du 23 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées ont été complétées depuis le 20 octobre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à Construction BML, un montant de 10 644.07 \$ avant les taxes (12 238.02 \$ taxes incluses) représentant 5% de la retenue sur le projet d'aménagement du parc des loisirs Guy-Pelletier ;

QUE cet engagement financier est appliqué au règlement P.-384.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.303 ABROGATION RÉSOLUTION 2016.08.185 – PROJET « LES EXPLORATEURS D'ÉMERVEILLEMENT »

CONSIDÉRANT la résolution 2016.08.185 faisant état d'une demande financière en lien avec le dépôt d'un projet touristique majeur portant le nom de « Les Explorateurs d'émerveillement » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook n'a pas été retenue pour le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec / Volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Volet 2 Infrastructures collectives ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la résolution 2016.08.185 soit abrogée par l'adoption de cette dernière.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.304 AVIS DE JUGEMENT – SERGE BOUCHER ET JOHANNE DESAUTELS

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour du Québec, division des petites créances, le 13 septembre 2017 dans le dossier 250-32-004906-131 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Serge Boucher et Johanne Desautels a été rejetée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a payé les frais de l'expert engagé, Monsieur Yann Boissonneault, pour sa présence à la cour, au montant de 1 034.78 \$ tel qu'indiqué dans l'avis de jugement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil procèdent à la fermeture du présent dossier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.305 AVIS DE JUGEMENT – RÉJEAN ST-PIERRE

CONSIDÉRANT l'avis de jugement de la Cour du Québec, division des petites créances, le 05 octobre 2017 dans le dossier 250-32-005163-153 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a été condamnée à payer la somme de 15 000 \$ plus les intérêts et frais judiciaires évalués à 200 \$, et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q. et ce, à compter de la date de la mise en demeure du 28 juillet 2015 (total de 17 253.97 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est adressée à la Mutuelle des municipalités du Québec, son assureur, afin de rembourser à Monsieur Réjean St-Pierre la totalité des frais inhérents à ce jugement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise le remboursement du déductible (franchise) applicable à cette réclamation au montant de 1 000 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec (poste budgétaire 02 13000 995).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.306 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) – VOLET : REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES « Segment 19.1 – Route du sixième rang (Providence) »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Témiscouata a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.307 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) – VOLET : REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - « Segment 17.1 et 17.2 – Sixième rang Est (Rang des Prés-Verts) »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Témiscouata a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.308 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) – VOLET : REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - Segment 18 – Route à Beaupré (route de la Réserve)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration et la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Témiscouata a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.309 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) – « Intersection route à Goulet et Notre-Dame-des-Champs »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis et réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.310 AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) – « Tronçon Nord de la route Notre-Dame-des-Champs »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis et réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.311 RIDT- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a présenté son budget pour l'année 2018 aux municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entériner le budget par voie de résolution :

Description	Montant \$
Administration générale	26 884 \$
Collecte transport déchets	85 215 \$
Lieu d'enfouissement technique	96 221 \$
Collecte transport recyclage	11 454 \$
Réserve post-fermeture LET	2 582 \$
Réserve fermeture cellule – phase 1	5 164 \$
Écocentre	46 493 \$
Centre de tri	4 859 \$
Installations septiques (vidanges)	31 229 \$
Gestion des matières organiques	8 079 \$
Total :	318 180 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve le budget 2018 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.312 RÉPARATION TOITURES BÂTIMENTS (TRAVAUX PUBLICS / SERVICE DES LOISIRS)

CONSIDÉRANT les bris majeurs enregistrés au niveau des toitures sur certaines infrastructures de la Ville de Pohénégamook :

- ▶ Surpresseur Est
- ▶ Surpresseur Ouest
- ▶ Puits principal d'eau potable
- ▶ OTJ quartier Sully

CONSIDÉRANT les forts vents des derniers jours endommageant les couvertures et causant ainsi des infiltrations importantes impliquant des réparations urgentes ;

CONSIDÉRANT les évaluations des directeurs de service, M. Philippe Marin et M. Patrick Cyr, relatives au coût pour la mise à niveau des toits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook autorise Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, à procéder à l'octroi d'un contrat, de gré à gré, pour la réfection des toitures de bâtiments cités précédemment ;

QU'un montant maximal de 25 000 \$ taxes incluses, puisé au surplus accumulé, serve au paiement de la dépense finale ;

QUE le contrat soit octroyé au meilleur coût et dans les meilleurs délais d'exécution ;

QUE les travaux devront débutés au plus tard à la fin novembre.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.313 ENGAGEMENT DANS LE PROJET « AMÉLIORATION DE LA COORDINATION, DE LA FORMATION ET DES ÉQUIPEMENTS DES SERVICES D'URGENCE EN RECHERCHE ET SAUVETAGE EN MILIEUX ISOLÉS ET NAUTIQUES AU TÉMISCOUATA » DÉPOSÉ AU SECRÉTARIAT EN RECHERCHE ET SAUVETAGE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS 2018-2019 DU FONDS DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain ;

CONSIDÉRANT QU'Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé ;

CONSIDÉRANT QUE Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant ;

CONSIDÉRANT QUE le Service Sécurité Incendie de Pohénégamook offre le service d'intervention d'urgence en milieux isolés pour les municipalités de Pohénégamook, de Saint-Athanase, de Rivière-Bleue et de Saint-Marc-du-Lac-Long ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est : «d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS)» ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata», développé au Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé ;

QUE la Ville de Pohénégamook juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata» sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à investir financièrement la somme de 20 000 \$ dans le projet afin que celui-ci se réalise dans sa pleine mesure et permette aux services d'urgence de R-S en milieux isolés et nautiques d'être plus efficaces dans leurs interventions ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à acquérir les équipements présentés dans la demande et à payer les coûts de formation pour les équipiers de sa caserne de sécurité incendie ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à respecter l'échéancier du projet et à ne dépenser aucune somme avant que le projet ait été approuvé par Sécurité publique Canada et qu'il lui soit permis de le faire ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à publiciser les actions posées dans le cadre de ce projet et à souligner la participation de Sécurité publique Canada ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à respecter les modalités du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage et à fournir toutes les pièces justificatives qui pourraient être exigées.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.11.314 RÉALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé des appels d'offres de services professionnels en ingénierie sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour la réalisation d'un audit technique sur les installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

“NOTE: le prix identifié comprend toutes les options envisagées”

Soumissionnaires	Rang	Pointage intérimaire	Conforme / Non conforme	Pointage final	Prix (taxes incluses)
Beaudoin Hurens	1	100 %	Conforme	2.28	657 725.99 \$
SNC-Lavalin inc.	2	99 %	Conforme	1.95	763 778.98 \$

CONSIDÉRANT QUE trois personnes ont procédé à l'analyse des propositions décrites ci-haut selon les modalités d'évaluation et d'attribution des points tel que stipulées au document d'appel d'offres et qu'elles ont déposé leur rapport de recommandations au Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

- A** QUE la Ville accepte le rapport de recommandations déposé par le comité de sélection ;
- B** QUE la Ville accorde le mandat à la firme Beaudoin Hurens, plus bas soumissionnaire, au montant de **657 725.99 \$** incluant les taxes provinciale et fédérale. Ce montant inclut toutes les options possibles de réalisation ;
- C** QUE selon l'évaluation du directeur des travaux publics et selon les options choisies, le mandat à la firme totaliserait la somme de **511 834.20 \$** :

RÉSUMÉ DES PHASES I À V

PHASE I – VOLET I	SOUMISSIONS	CONTRAT OCTROYÉ
OPTION A - Réfection	115 135.97 \$	
OPTION B - Nouveau	111 974.15 \$	
SURPRESSEUR EST	45 357.64 \$	
SURPRESSEUR OUEST	45 357.64 \$	
TOTAL APRÈS TRAVAUX	317 825.40 \$	171 933.61 \$ (option B)

PHASE II - VOLET I		
RÉSERVOIR EST	49 439.25 \$	
RÉSERVOIR OUEST	49 439.25 \$	
TOTAL APRÈS TRAVAUX	98 878.50 \$	98 878.50 \$

PHASE III – VOLET II		
STATION D'ÉPURATION	46 541.88 \$ (modification probable du montant à la baisse)	
STATION DE POMPAGE #1	29 203.65 \$	
STATION DE POMPAGE #4	29 203.65 \$	
STATION DE POMPAGE #7	29 203.65 \$	
TOTAL APRÈS TRAVAUX	134 152.83 \$	134 152.83 \$

PHASE IV – VOLET II		
STATION DE POMPAGE #8	29 203.65 \$	
STATION DE POMPAGE #9	29 203.65 \$	
STATION DE POMPAGE #10	29 203.65 \$	
TOTAL APRÈS TRAVAUX	87 610.95 \$	87 610.95 \$

PHASE V – VOLET II		
ÉLECTROGÈNES SP #2 #3 #5 #6	19 258.31 \$	
TOTAL APRÈS TRAVAUX	19 258.31 \$	19 258.31 \$

TOTAL	657 725.99 \$	511 834.20 \$
--------------	----------------------	----------------------

NOTE

Grand total des phases I à V : **657 725.99 \$** (taxes incluses), en considérant les bordereaux incluant les options A et B dont il faut faire le choix.

Par contre, il faut s'attendre à des coûts de **511 834.20 \$** taxes incluses, dans nos prévisions car nous considérons seulement une option (A ou B) pour les puits, soit la refecton ou une reconstruction neuve.

- D** QUE la présente dépense est assumée par le programme de la TECQ 2014-2018 (*Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 55 À 21 H 05.

2017.11.315 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 05 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Lila Levasseur, greffière adjointe
